

Sur le terrain, les grévistes face à « une semaine vitale »

Cheminots, agents de la RATP ou professeurs veulent élargir rapidement le mouvement, sous peine d'être peu à peu affaiblis

Ils sont arrivés dès 5h30, vestes orange fluo dans la nuit noire, devant le site de production de Sanofi à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), ce mardi 7 janvier. Cinquante cheminots, agents RATP et enseignants grévistes du sud de Paris, tracts en main, aux côtés des délégués syndicaux de l'entreprise privée, pour tenter de mobiliser les salariés qui embauchent au petit matin. « *Élargir le mouvement, c'est la mission du moment*, explique Elvis Thoyer, électricien au technicentre SNCF de Châtillon (Hauts-de-Seine). *On joue la troisième manche!* »

Pour lui, la première manche s'est déroulée du 5 au 20 décembre: « *Il fallait une grève massive dans les transports, et des temps forts de manifestation.* » La deuxième entre Noël et le Nouvel An: « *Il fallait tenir les congés.* » Les grévistes redoutaient les vacances parfois fatales aux mouvements sociaux. Si les taux de grévistes ont marqué un recul, le trafic des trains, bus et métros restait très perturbé, lundi et mardi en région parisienne. Et l'UNSA-Ferroviaire, qui avait appelé à une pause pour les fêtes, a annoncé lundi qu'elle mettait fin à sa « *trêve* », appelant « *l'ensemble des salariés de la SNCF à poursuivre le mouvement de contestation.* »

« *C'est costaud ce qu'on a fait, on est au-delà de 1995, au-delà de 1986! Parce qu'on sait que ça en vaut la peine, que c'est la mère de toutes les réformes, celle qui va prédire le futur visage social de la France* », dit Ahmed, machiniste-receveur à la RATP, trente-quatre jours de salaire en moins. Ce mardi, il participait au blocage du dépôt de bus de la rue de Lagny à Paris. « *Maintenant, notre attente la plus légitime est que la grève se généralise. Parce que c'est une question d'intérêt général. Si*

l'on ne veut pas que cela tourne aux négociations corporatistes, il faut que d'autres entreprises et salariés nous rejoignent », ajoute-t-il, résumant la principale préoccupation des grévistes en ce début janvier.

Tous font des prochains jours un moment décisif. « *C'est une semaine vitale pour le mouvement. Si on n'arrive pas à l'élargir, ça va devenir difficile moralement et financièrement*, explique ainsi Bérenger Cernon, secrétaire général de la CGT des cheminots de Paris gare de Lyon. *Les grévistes de la RATP et de la SNCF ont porté le flambeau pendant ces deux semaines. Il y a 800 000 enseignants en France, à eux notamment de prendre le relais.* »

« La pression n'est pas retombée »

Professeur de lettres classiques au lycée Lucie-Aubrac de Courbevoie (Hauts-de-Seine), Clotilde espérait bien que le mouvement reparte dans l'éducation nationale d'ici la journée de mobilisation prévue jeudi. Pendant ses vacances, elle a tracté à la Défense, manifesté le 28 décembre, et confectionné « *une belle banderole pour jeudi prochain.* » « *Il y aura le nom de l'établissement écrit en gros, avec "En résistance", pour nous donner de la visibilité et montrer, justement, que les profs reviennent sur le devant de la scène.* »

Présents devant le site Sanofi, des professeurs du lycée professionnel Jacques-Brel de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) se disaient rassurés par l'assemblée générale tenue lundi dans leur établissement. « *La pression n'est pas retombée, il y avait autant de monde qu'avant la grève* », indique Amandine Cheyns, enseignante en lettres-histoire. Les enseignants grévistes ne croient pas aux promesses de revalorisation de salaire faites par le gouverne-

ment pour accompagner la réforme. Et, lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre, le chef de l'Etat a alimenté leurs craintes que ces augmentations de salaires soient conditionnées à une refonte de leur statut en évoquant dans une même phrase « *la revalorisation et la transformation des carrières des enseignants.* »

Aucun de ces grévistes n'attend une avancée des négociations relancées mardi. « *On se bat pour le retrait, et pas pour de pseudo-améliorations* », souligne devant Sanofi, Franck Gilleron, cheminot de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Beaucoup se disent rassurés que les danseurs de l'Opéra de Paris n'aient pas accepté la « *clause du grand-père* » qui leur a été proposée par le gouvernement pendant les vacances. « *Cette clause, c'est reporter le malheur sur les générations à venir!* », insiste Franck Gilleron.

D'autres se réjouissent que la mobilisation des avocats s'annonce massive cette semaine, et qu'un appel à la grève dans les raffineries lancé par la fédération CGT de la chimie à partir de mardi inquiète le gouvernement. Mais beaucoup déplorent le faible nombre de lycéens et d'étudiants mobilisés. « *J'ai l'impression que mes élèves sont trop stressés par la réforme du bac pour se mobiliser* », confie Clotilde. Les premières épreuves communes de contrôle continu en classe de 1^{re} doivent se tenir à partir du 20 janvier.

A l'image du tractage devant Sanofi, d'autres actions des grévistes en direction des salariés du privé s'annoncent partout d'ici à jeudi, avec l'espoir d'en faire une journée de mobilisation historique. « *Il faut absolument que ce soit gros!* », résume une enseignante. ■

ALINE LECLERC

Le plus grand flou persiste autour du coût de la réforme

GUILLAUME GUICHARD  @guillaume_gu

NE PARLONS pas d'argent ! En pleine négociation sur le futur régime de retraites, le gouvernement ne veut pas parler des grands équilibres financiers du futur régime. Il promet un cadrage financier dans le projet de loi instaurant le futur système universel, qui sera présenté le 24 janvier en Conseil des ministres. En attendant, un seul chiffre est diffusé : le système universel des retraites ne fera pas baisser le poids des retraités dans le PIB français, soit 14 %. La France dépensera autant pour les retraites demain qu'aujourd'hui, c'est promis.

Pas de quoi réduire l'inquiétude portant sur le coût de la réforme. Les sénateurs réclament « des précisions sur le coût de la réforme et les modalités de la transition vers le futur régime ». Le chef de file des députés LR, Damien Abad, s'est inquiété de son côté mardi d'un « triple renoncement sur l'équilibre financier, sur les régimes spéciaux - il y en aura encore plus - et sur le principe d'universalité ».

Les financiers du gouvernement le reconnaissent : « comme le système sera plus généreux, il sera plus coûteux ». Les dépenses de solidarité (minimum vieillesse, majoration pour enfants...) représentent 20 % des dépenses de retraite aujourd'hui. Elles pourraient en peser 25 % demain, avait glissé il y a quelques mois l'ex-Haut commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye. Difficile d'en savoir davantage. « Aujourd'hui, nous n'avons pas les chiffres, même si l'administration du Trésor y travaille », assure-t-on à Bercy. En réalité, « des projections ont été réalisées sur les bases du rapport Delevoye remis cet été », expliquait une autre source

ministérielle avant les fêtes. Mais depuis, les curseurs ont bougé. « Les projections dépendent énormément des sujets qui sont en discussion actuellement et non encore arbitrés », explique-t-on aujourd'hui dans l'entourage d'un ministre.

Revalorisations à venir chez les fonctionnaires

Ainsi, la retraite minimale à 1 000 euros est encore en discussion. Si son montant n'est pas relevé d'ici l'adoption de la réforme, elle représenterait un surcoût de 2 milliards d'euros pour le système de retraite, a calculé le sénateur LR René-Paul Savary, futur rapporteur du projet de loi retraite à la Haute assemblée. La transition vers le futur système universel promet également d'alourdir la facture. À commencer par les concessions accordées aux régimes spéciaux (RATP, SNCF, Opéra de Paris, personnels navigants, etc.), mais aussi les revalorisations à venir des fonctionnaires. Afin qu'ils ne perdent pas en pouvoir d'achat, le gouvernement a promis de compenser la montée en charge des cotisations retraite sur les primes par des hausses de rémunération. Il s'est engagé dans le même temps à augmenter les agents qui ont peu ou pas de primes, comme les enseignants. Ces derniers devraient bénéficier de

hausse de rémunérations de 400 à 500 millions d'euros par an pendant une quinzaine d'années, pour un coût final d'environ 10 milliards d'euros.

Pour compliquer l'équation, les recettes du futur régime devraient diminuer. Les cadres cotiseront jusqu'à un plafond de 120 000 euros, contre 320 000 euros aujourd'hui - et verront leurs pensions réduites. Par ailleurs, l'État alignera progressivement ses propres cotisations employeur sur celles du privé. Aujourd'hui, elles s'élèvent à 74,28 % ; elles passeront demain à 16,83 %, ce qui permettra à l'État d'économiser de l'ordre de 30 milliards d'euros. Hôpitaux et collectivités locales bénéficieront également du même mécanisme, à hauteur de 7 milliards, selon les calculs du *Figaro*. Il faudra donc trouver ailleurs environ 37 milliards d'euros pour financer le déséquilibre structurel des retraites du public.

La tentation sera grande de piocher dans les réserves. Le Fonds de réserve des retraites est garni de 30 milliards, celui de l'Agirc-Arrco (complémentaire du privé), de 70 milliards et celles des libéraux, de 27 milliards - mais le gouvernement a promis de ne pas toucher à ces dernières.

Reste, pour équilibrer le tout, les futures variables du système universel (notamment la valeur du point), qui impacteront tous les cotisants et les pensionnés. Le patronat craint cette perspective. « À partir du moment où c'est l'argent de tout le monde qui sert à payer la pension de tout le monde, vous avez un système de déresponsabilisation », a jugé mardi le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. Les décisions reviendront aux pilotes du futur régime universel, les partenaires sociaux - syndicat et patronat - et aux représentants de l'État. ■

2 milliards

Le coût

engendré par la retraite minimale à 1 000 euros

Deux semaines pour fixer les « grandes orientations » sur la pénibilité et les fins de carrière

La ministre du Travail a détaillé, mardi, le calendrier de la concertation expresse sur la pénibilité et le travail des seniors. Objectif : insérer les grandes lignes dans le projet de loi présenté en Conseil des ministres, le 24 janvier.

Solveig Godeluck
✉ @Solwii

Après deux années au petit trot, la concertation sur la réforme des retraites accélère. Mardi, à la sortie d'une réunion multilatérale avec les partenaires sociaux, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a dévoilé l'agenda des discussions sur la pénibilité et le travail des seniors en fin de carrière. Il sera bref : dans 17 jours, le gouvernement insérera de « grandes orientations » sur ces deux thèmes dans le projet de loi de réforme des retraites, juste à temps pour son passage en Conseil des

ministres le 24 janvier. Premier thème à traiter : la pénibilité des conditions de travail, qui donne droit, entre autres, à un départ anticipé à la retraite pouvant aller jusqu'à deux ans. Depuis la création du dispositif, 1,56 million de comptes ont été créés, dont 1,24 million déjà dotés en points pénibilité, et 4.000 salariés qui ont déjà consommé des droits. Le sujet connexe des départs anticipés pour incapacité (3.500 personnes par an) sera traité simultanément. Ces questions seront évoquées en réunions bilatérales avec chaque syndicat et organisation patronale pendant une semaine, pour faire un point mardi 14 janvier.

Trois volets seront étudiés, a précisé la ministre : la prévention – adaptation des méthodes de travail, des équipements –, la reconversion, et la réparation. « On ne peut pas monter sur les toits jusqu'à 55 ou 60 ans », a-t-elle déclaré. Un couvreur devrait ainsi pouvoir bénéfi-

cier d'un droit à la reconversion professionnelle à mi-parcours. Quant à la réparation, il s'agit d'améliorer les possibilités de départ anticipé à la retraite.

Quatre critères

Concernant les quatre critères supprimés en 2017 et que les syndicats souhaitent voir réintroduits dans le compte pénibilité, Muriel Pénicaud a fait une petite ouverture sur l'exposition aux risques chimiques. Le risque est « très difficile à court terme à évaluer », a-t-elle rappelé, car souvent différé – la survenue d'un cancer est tardive. La ministre a commandé un rapport, dont les partenaires sociaux ont eu connaissance. « On va voir comment on améliore ce critère-là, qui n'avait pas de réponse jusqu'ici », a-t-elle déclaré.

Quant aux « trois critères posturaux » (port de charges lourdes, vibrations mécaniques, postures pénibles), « on ne peut pas les mesurer chaque jour personne par per-

sonne », a-t-elle affirmé, tout en parlant de « conforter la prise en charge » pour les assurés qui souffrent d'une incapacité de travail due à ces facteurs et peuvent d'ores et déjà partir deux ans plus tôt à la retraite.

Par ailleurs, mardi 14, le rapport Bellon sur l'emploi des seniors sera rendu public. Ce qui permettra d'engager les discussions, avec, là aussi, une semaine pour aboutir.

Muriel Pénicaud a rappelé que, certes, les seniors étaient moins souvent sans travail que le reste des actifs (avec un taux de chômage de 6 %), mais qu'il leur était très difficile de retrouver un emploi après cinquante-cinq ans. Pour changer ce regard et leur ouvrir de nouveaux horizons, elle souhaite « adapter le temps partiel », développer la retraite progressive. Il s'agit d'aménager les fins de carrière pour que les plus âgés puissent continuer à travailler, mais aussi valoriser l'expérience des seniors via du tutorat ou l'implication dans des associations. ■

Les Echos Mercredi 8 janvier 2020

Loi de décentralisation : les concertations sont lancées

Le gouvernement veut présenter son projet de loi au deuxième trimestre

ARRAS - envoyé spécial

La ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, a ouvert, lundi 6 janvier à Arras, la concertation avec les élus locaux sur le projet de loi dit «3D» (décentralisation, différenciation, déconcentration) qui devrait être présenté au deuxième trimestre. Le gouvernement souhaite qu'une première lecture de ce texte puisse avoir lieu au Sénat en juin ou à la reprise des travaux parlementaires en octobre, en fonction de l'encombrement du calendrier législatif, puisqu'il n'y aura pas de session extraordinaire cette année.

C'est le troisième étage de la fusée pour ce qui concerne les collectivités territoriales, après l'adoption définitive, fin 2019, de la loi «engagement et proximité», portant notamment sur les conditions d'exercice du mandat de maire, et de la loi de finances pour 2020 qui intègre une réforme majeure de la fiscalité locale tenant compte de la suppression définitive, à l'horizon 2023, de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette fois, il s'agit de jeter les bases de ce «nouvel acte de décentralisation» annoncé par Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019.

Cette première rencontre régionale réunissait environ 120 élus,

«Allons au bout de l'exercice des compétences en développant la différenciation»

XAVIER BERTRAND
président du conseil régional
des Hauts-de-France

représentant toutes les strates de la collectivité. Il y en aura à l'identique dans toutes les régions ainsi que des concertations organisées par les préfets dans les départements, parallèlement aux entretiens au niveau national avec l'ensemble des associations d'élus.

Des associations qui, pour leur part, du moins celles qui sont regroupées au sein de Territoires unis - l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France -, plaident pour une nouvelle phase de décentralisation qui se traduise par d'importants transferts de compétences. C'est notamment le cas de l'ADF et de Régions de France qui, chacune de leur côté, ont transmis au gouvernement la synthèse de leurs propositions.

Or cette appétence pour de nouvelles compétences n'est pas ce qui ressort, au premier abord, des échanges avec les élus locaux. «Ce

n'est pas nécessairement un transfert de compétences qu'on demande mais la possibilité d'accompagner des projets», résume ce conseiller départemental du Pas-de-Calais. Un autre participant s'interroge : «La différenciation, nous y sommes favorables mais, pour l'instant, nous nous posons beaucoup de questions. Jusqu'où pouvons-nous aller et qui va nous accompagner?»

Urgence climatique

Les élus locaux évoquent régulièrement l'excès de réglementations et de procédures qui entravent leur action. «Différenciation, expérimentation, dérogation, ça reste très théorique, note cet élu de la Somme. Je constate qu'en situation d'urgence, comme lors des récentes inondations, on arrive à travailler vite et bien entre élus locaux et l'Etat. C'est quand on est en situation normale que ça devient compliqué.» Une demande d'articulation, de coordination, de contractualisation entre les collectivités entre elles, et entre les collectivités et l'Etat qui revient fréquemment dans les propos.

Pour le président du conseil départemental du Pas-de-Calais, Jean-Claude Leroy, «il serait souhaitable que les départements puissent à nouveau intervenir dans le domaine économique». Il réclame également une décentralisation plus profonde du

médico-social et un pilotage par les départements d'une agence de solidarité.

Le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, tient un discours qui tranche singulièrement avec les positions défendues par Régions de France. «Il ne s'agit pas de vouloir déshabiller l'Etat», assure-t-il. Pas grand monde n'est prêt à un nouveau bouleversement des compétences mais il faut rationaliser au maximum. En revanche, il réclame la possibilité d'expérimenter dans sa région et ne manque pas de propositions, que ce soit dans le domaine économique, en matière de fiscalité, d'organisation démocratique ou d'urgence climatique. «Sur le fond, je pense que l'exécutif n'est pas prêt à aller vers plus de décentralisation. Il y a encore trop de méfiance, explique-t-il au Monde. Alors, je dis simplement : allons au bout de l'exercice des compétences en développant la différenciation.»

«Le temps n'est plus à l'uniformité des politiques publiques mais au soutien des initiatives et des expérimentations», approuve M^{me} Gourault, qui se dit prête à pousser dans le sens d'une adaptation du droit aux spécificités territoriales. Encore faudra-t-il qu'elle en convainque ses collègues du gouvernement, pas toujours sur cette longueur d'onde. ■

PATRICK ROGER

Le Monde

MERCREDI 8 JANVIER 2020

Ces banques qui augmentent leurs tarifs... et les autres

EXCLUSIF 215,50 € : c'est le montant moyen de votre facture bancaire en 2020, selon le comparateur Panorabanques.

PAR DELPHINE DENUIT

RETOUR aux bonnes vieilles habitudes pour les banques. Alors qu'elles avaient accepté en plein mouvement des Gilets jaunes, à la demande expresse d'Emmanuel Macron, de geler leurs tarifs en 2019, les voilà libérées de leur engagement cette année. Faut-il s'attendre à un rattrapage des prix pour compenser l'absence de hausse ? Dans l'étude annuelle que dévoile « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France », le comparateur de banques Panorabanques se veut rassurant. « En 2020, les Français paieront en moyenne 215,50 € de frais bancaires, soit une hausse globale de 0,2 %, représentant 40 centimes de plus par rapport à 2019, année de baisse des frais (- 1 %), explique Laure Prenat, directrice générale du compa-



Les banques classiques avaient dû geler leurs tarifs en 2019.

rareur qui a décortiqué 147 plaquettes tarifaires. On est plus proche d'une stagnation que d'une réelle hausse », tempère-t-elle.

Stabilité en apparence

La note 2020 ne devrait donc pas être salée. Du moins en apparence. Car de grandes disparités existent entre les Français selon leurs usages. Certes, de nombreux tarifs

sont quasi stables : c'est le cas des frais de tenue de compte (+ 0,25 % à 17,40 € en moyenne), de gestion de cartes bancaires (+ 0,2 % à 61,60 €) et des frais de dépassement de découvert (+ 0,3 % à 72,70 €) qui représentent à eux seuls toujours un tiers des frais bancaires. Mais les services plus occasionnels affichent, eux, des hausses substantielles. L'envoi d'un chéquier en recomman-

dé vous coûtera 5 % de plus cette année (à 7 € en moyenne). « C'est beaucoup même si un Français en commande qu'un à deux par an en moyenne », commente l'experte. Les virements ponctuels en agence voient aussi leurs tarifs croître de 3,8 % (à 4,10 €). La palme revient en la matière au Crédit agricole de Lorraine (+ 40 %) et à la Caisse d'épargne Hauts-de-France (+ 33 %) ! « Les banques augmentent le prix des opérations réalisées en agences pour inciter leurs clients à les réaliser chez eux en ligne et libérer du temps aux conseillers bancaires afin qu'ils se consacrent à des tâches complexes à plus forte valeur ajoutée comme du conseil en épargne ou du crédit », analyse Laure Prenat.

Les banques traditionnelles n'ont guère d'autre choix que de se démarquer face à l'accroissement de la concurrence des banques en ligne, toujours très agressives en

termes tarifaires. En ne facturant ni frais de tenue de compte ni même de commission d'intervention en cas de découvert, celles-ci contraignent les banques traditionnelles à limiter leurs hausses voire à baisser certains frais. Ainsi, le Crédit coopératif, dont la commission d'intervention atteignait le plafond maximal de 8 €, la ramène à 4 € cette année, note Panorabanques. L'effort est encore plus visible sur les paiements et retraits à l'étranger (hors zone euro). En réponse aux banques en ligne qui ne facturent aucun frais fixe et grappillent de plus en plus de parts de marché, le Crédit agricole Toulouse divise les frais à l'étranger par deux cette année, ses enseignes Centre Loire et Charente-Maritime Deux-Sèvres les rendant même gratuits sur les cartes à débit différé.

Le Parisien
MARDI 7 JANVIER 2020

Le palmarès des frais bancaires

215,50 €
Montant moyen des frais bancaires en 2020

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Banques qui ne facturent pas

	Allianz Banque
	Axa Banque
	BFORBANK
	Boursorama Banque
	Crédit agricole*
	Crédit coopératif
	Fortuneo
	Hello Bank !
	ING
	LCL
	Monabanq
	Orange Bank

* Crédit agricole Atlantique Vendée, Crédit agricole Centre Loire, Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, Crédit agricole de l'Anjou et du Maine, Crédit agricole d'Ile-de-France, Crédit agricole Lorraine, Crédit agricole Normandie-Seine et Crédit agricole Pyrénées Gascogne.



FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Banques qui augmentent le plus	2019	2020	Variation
Crédit agricole Charente-Périgord	0 €	12 €	-
Groupama Banque	0 €	12 €	-
Crédit agricole Nord-Est	12 €	18 €	+ 50 %
Crédit agricole Loire Haute-Loire	12 €	16 €	+ 33 %
Banque Chalus	12 €	15,60 €	+ 30 %
Crédit agricole Centre-France	12 €	15,60 €	+ 30 %
Caisse d'épargne de Midi-Pyrénées	12,08 €	15 €	+ 24 %
Caisse d'épargne Hauts-de-France	16 €	18 €	+ 13 %
Banque de Savoie	17 €	19 €	+ 12 %
Crédit agricole Normandie	10,80 €	12 €	+ 11 %
Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté	14,48 €	16 €	+ 10 %
La Banque Postale	12 €	13,20 €	+ 10 %